# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## budget : cadastre

Question écrite n° 39628

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les menaces qui pèsent sur l'avenir des services du cadastre de notre pays. Depuis bientôt deux siècles, sous l'impulsion de Napoléon Bonaparte, la France s'est dotée d'un plan cadastral couvrant l'ensemble du territoire. Ces plans sont mis à jour régulièrement et refaits, si leur qualité topographique est insuffisante, par les géomètres du cadastre (agents de la DGI). Ces feuilles de plans représentant parcelles, routes, cours d'eau, constructions... sont mises, gratuitement et annuellement, à disposition de chaque commune de France. Aujourd'hui, deux rapports nous laissent à penser que cette mission de service public au profit des collectivités et des citoyens est en danger. Le premier, le rapport Lengagne, préconise, dans le cadre de la refonte des missions de l'IGN et de sa transformation en EPIC, des transferts de compétences du cadastre vers l'IGN, afin d'assainir la situation financière de l'institut et de lui fournir de nouvelles tâches. Celles-ci seraient : la confection de plans numérisés par mise en géométrie des anciens plans (1810-1830) avec un logiciel et avec comme objectif une précision de l'ordre d'un mètre, la mise à jour des plans à l'aide de photographies aériennes sans intervention ni vérification sur le terrain. Il est également prévu que l'IGN deviendrait le propriétaire de cette base et en assurerait la commercialisation pour tout demandeur (privé ou public), avec des prix ne portant pas atteinte à la concurrence. Le second, un rapport interne à la DGI, reprend les conclusions précédentes et va plus loin en proposant l'abandon de toute activité topographique au sein du cadastre, la mise à contribution des particuliers et des collectivités pour fournir les plans des constructions nouvelles, ainsi que la dissolution du corps des géomètres du cadastre. Ces orientations tendraient à supprimer un service gratuit, assuré par les services de l'Etat alors que le plan cadastral est un document indispensable pour la gestion de nombre de dossiers (POS), gestion des réseaux, urbanisme, voirie). De plus, la disparition des géomètres conservateurs chargés de la vérification des bases d'impositions impliquerait inévitablement plus d'inégalités pour le calcul des impôts locaux basés sur le principe de la répartition. Il souhaite connaître plus précisément les mesures qu'il entend prendre concernant l'avenir de ce service.

### Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

### Données clés

**Auteur :** M. André Aschieri
**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE39628

**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 39628
**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat
**Ministère interrogé :** économie
**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1999, page 7356
**Réponse publiée le :** 29 mai 2000, page 3260